



**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 29 Juin 2006

Membres présents : Président : M. REBSAMEN  
Secrétaires : M. CLAUDET  
MM. ALLAERT - BACHELARD - BARBEY - BERNARD - BERTELOOT - Mmes  
BESSIS - BIOT - MM. BOUHELIER - BOURNY - BRUYERE - CHEVIGNY -  
Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mme DARCIAUX - M. DELATTE - Mme  
DELEBARRE - MM. DESVIGNES - DETANG - DOUHAIT - DUBOIS -  
Mme DURNERIN - M. ESMONIN - Mme FLAMENT - MM. FOUILLOT -  
GERVAIS - GONDELLIER - Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY -  
JULIEN - LABORIER - LAURENT - LECHAPT - Mmes LEMOUZY - MANSAT -  
MM. MARTIN - MASSON - MOREAU - OBRIOT - PARIS - PETITJEAN - PINON -  
Mme POPARD - MM. PRIBETICH - RETY - Mme ROY - MM. SAUNIE -  
SOUMIER

Membres absents :

M. AUDARD (pouvoir M. ESMONIN) - Mme AVENA (Pouvoir à Mme ROY) - M.  
BEKTHAOUI - M. BELLEVILLE - Mme BERNARD (pouvoir à M. BERTELOOT) -  
Mme BLIGNY - MM. BRENOT (Pouvoir M. PERRIN) - BRIOT - CARBONNEL  
(Pouvoir à M. MOREAU) - CHAPUIS - DODET (Pouvoir à M. DELATTE) - DUPIRE  
- ETIEVANT (Pouvoir à Mme DARCIAUX) - M. FOUCHERES (Pouvoir à M.  
CHAPUIS) - Mme GARRET-RICHARD (Pouvoir à M. MARTIN) - G. GILLOT - M.  
J.P GILLOT (Pouvoir à Mme POPARD) - M. MARCHAND - Melle MASLOUHI -  
Mme MASSU (Pouvoir à M. NOWOTNY) - MM. MILLOT (Pouvoir à M. DANIERE)  
- MAGLICA (Pouvoir à M. G. GILLOT) - MENUT (Pouvoir à M. PARIS) -  
NOWOTNY - NUDANT (Pouvoir à M. BRIOT) - PERRIN - PILLIEN (Pouvoir à M.  
OBRIOT) - ROIZOT (Pouvoir à M. BARBEY) - Mme TENENBAUM

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE ET CONTRAT D'AGGLOMERATION - Subvention de  
l'action 100 métiers pour 100 femmes**

L'action portée par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DRDFE) intitulée  
« 100 métiers pour 100 femmes » vise à reclasser 100 femmes domiciliées dans les quartiers ZUS de  
la Côte-d'Or.

Dans ce cadre, le Préfet de la Côte-d'Or a suggéré à la FOL 21, en collaboration étroite avec la  
DDTEFP et la DRDFE de la Côte-d'Or, d'élaborer un programme qui favorise l'embauche et/ou la  
qualification de 100 femmes venant des quartiers Politique de la Ville : Fontaine d'Ouche et  
Grésilles à Dijon, Belvédère à Talant, Bief du Moulin à Longvic, le Mail à Chenôve et le Centre ville  
à Quétigny, dont 50 sont inscrites dans le PLIE.

Cette action ciblera des placements durables vers :

- les emplois non traditionnellement féminins,
- les emplois de service à la personne définis par le Plan de Cohésion sociale,
- les métiers en tension,
- les emplois du secteur marchand.

Le coût de l'action s'élève à 478 000 € dont 338 000 € de fonds mobilisables et de FSE.

Le Grand Dijon est sollicité pour un financement à hauteur de **20 000 €**.

Participation des autres partenaires :

- DRDFE : ..... 27 000 €
- CPER : ..... 52 000 €
- Conseil général : ..... 10 000 €

Pour les fonds non mobilisables :

- FIV : ..... 100 000 €
- Conseil régional (emplois tremplin-ressources) : ..... 120 000 €
- Fonds privés : Caisse d'Epargne : ..... 20 000 €

L'action proposée par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité est ambitieuse et entre dans le cadre de la lutte contre les discriminations dans laquelle la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'est engagée.

Elle relève également du processus d'amélioration de l'insertion et de l'emploi dans lequel l'agglomération s'est impliquée depuis de nombreuses années.

Les quartiers visés par le dispositif relèvent de la Politique de la Ville.

En conséquence, il est demandé au Conseil d'accorder une subvention de 20 000 € à la DRDFE pour lui permettre de mener à bien l'action 100 métiers pour 100 femmes dont les résultats attendus doivent permettre une nette amélioration des conditions de vie et de travail des femmes issues des quartiers défavorisés de l'agglomération.

Vu l'avis favorable de la Commission,

**LE CONSEIL,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **D'attribuer** une subvention de 20 000 € à la DRDFE au titre du financement de cette action,
- **De mandater** le Président pour procéder au versement de cette aide,
- **De prélever** les crédits nécessaires à cette action sur le budget supplémentaire 2006.

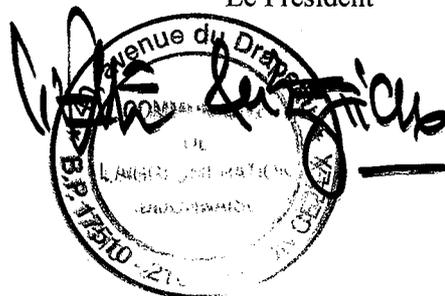
**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**

Déposé le :

- 5 JUIL. 2006



Pour extrait conforme,  
Le Président



Publié le **30 JUIN 2006**

Déposé en Préfecture le